

## Réunion des documentalistes du bassin de Bagnols s/Cèze

**Compte rendu** de la réunion  
du lundi 15 novembre 2010  
au lycée Jean Vilar (Villeneuve-lès-Avignon)

**Présents :** 13 documentalistes présentes  
+ 1 aide-documentaliste

Accueil en salle de réunion

Tour de table et présentation des nouvelles collègues du bassin (au nombre de 3)

- **BCDI : qui fait quoi ?** (quelle version, qui fait les mises à jour, qui utilise BCDI Web, formation élèves, retour d'expériences et perspectives, problèmes rencontrés).  
Tableau synthèse des pratiques BCDI sur le bassin complété en P.J..

Témoignage de M.P. Vigne dont la base BCDI est hébergée au CRDP de Montpellier (la seule sur le bassin). Historiquement, la base de M.P. Vigne a fait partie des premières tentatives d'hébergement de la part du CRDP. BCDI Web oblige. Expérience plutôt satisfaisante, les élèves peuvent finir leurs exercices à la maison (ce qui évite les plantages quand plusieurs postes fonctionnent en même temps) et il n'y a plus de problèmes de maintenance (mises à jour).

Les bases BCDI Web du lycée Einstein (2 établissements) à Bagnols s/C sont installées sur le serveur de l'établissement et sont accessibles depuis le site du lycée. Elles fonctionnent plutôt bien.

Nous parlons de la proposition « Bouquet de services » 2010/2011 du CRDP/CDDP qui intègre la proposition d'hébergement et de maintenance de la base documentaire du CDI.

Coût financier en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement [par exemple, pour un établissement de plus de 500 élèves : 180.00 euros + coût de l'abonnement BCDI (avec réduction de 15%).

Grande disparité d'installation et de fonctionnement de BCDI sur le bassin (versions différentes, Web ou non, subies ou voulues) mais aussi plusieurs constantes à savoir, la lenteur quand l'interrogation de la base fonctionne « à peu près », les plantages fréquents en utilisation multi-postes simultanés, les galères concernant les mises à jour.

Les collègues qui effectuent les mises à jour (plus ou moins seules) s'interrogent pour ne plus les faire à l'avenir (trop de difficultés à résoudre).

- **Manuels scolaires** (pas à l'ordre du jour) mais c'est un sujet douloureux alors, Valérian Carreras (collège de Roquemaure) nous parle de la mise en place de la gestion informatisée des manuels scolaires dans son établissement avec LDE. (Étiquettes, douchette...) Valérian dit que cela ne leur a rien coûté, mais l'application semble un peu complexe.

Amélie Martel rappelle que la gestion des manuels scolaires dans son établissement (Pont St Esprit) est aussi informatisée mais totalement assurée par l'intendance et la vie scolaire (de mémoire, le choix du fournisseur d'étiquettes et le logiciel a coûté environ 1500 euros la première année).

- **Au lycée** : référent culturel, accompagnement personnalisé (AP), ciné lycée, réforme du lycée.

Nos collègues du lycée nous expliquent la mise en place de la réforme du lycée qui concerne :

Les 2ndes pour la rentrée 2010

Les 1ères pour la rentrée 2011

Les Term pour la rentrée 2012

Aucune sollicitation, ni demande particulière concernant l'étiquette « référent culturel ». « Tout le monde continue de se débrouiller dans son coin ». Pas de sollicitation, ni de demande particulière non plus pour l'accompagnement personnalisé.

Ciné lycée est une proposition, pas une obligation. Au lycée Jean Vilar, ils envisagent 1 séance cinéma en fin de journée 1 fois par mois (type ciné club). Qui organisera cette séance ? Pas de retour d'expérience car pas de code d'accès pour le moment.

- **Au collège** : Histoire de l'art, socle commun (compétence 4).  
Malheureusement, nous ne pouvons pas mutualiser nos expériences sur ce sujet car il semblerait qu'aucun/aucune doc n'est réellement été sollicité pour cette épreuve (sauf pour réfléchir sur les propositions de ressources bibliographiques). Aucune doc sollicitée pour être membre du jury sauf M.P. Vigne).  
Chaque établissement « se débrouille ».  
Ex collège Ventadour : Les collègues des disciplines concernées ont passé 4 à 6h00 à préparer l'épreuve (choix de ressources, modalités du passage de l'épreuve...)  
Ex collège George Ville (Biblio rédigée par les professeurs de discipline et transmise à la doc). Les élèves doivent réaliser un dossier sur une œuvre choisie dans la liste des profs (livre, œuvre musicale, peinture, ou film... sur le thème « l'art et la guerre ») et le rendre pour le 1<sup>er</sup> avril. Les professeurs corrigent et font part de leurs remarques aux élèves qui soutiendront à l'oral ce dossier (pas entendu parlé de questions tirées lors de l'oral).
- Comment fonctionne les Cdi du bassin : personnels et horaires d'ouverture  
Cf. tableau mis à jour (2010-2011)
- Les nouveautés sur l'académie : nouvelle adresse mél pour les CDI (cf. mise à jour du tableau des coordonnées des docs du bassin)
- Politique de désherbage dans les établissements, législation concernant les documents vidéos et prix littéraires dans le département ? (Melle Villevieille)  
Encore une fois, les pratiques sont différentes :  
Il est toutefois préconisé de mentionner sur la fiche exemplaire [ statut : « mis au pilon » et situation « indisponible » ]. Vous pouvez alors supprimer la fiche notice pour ne pas polluer vos recherches.  
Garder les exemplaires avec « Statut : mis au pilon » permet de faire une liste des exemplaires « mis au pilon » par année (par exemple) en cas de demande de justification à apporter en C.A.  
Ces dispositions ne sont pas nécessaires avec les périodiques (qui ne figurent pas sur la même ligne budgétaire). On peut supprimer notices et exemplaires sans justification.

➤ **ENT** : une expérience sur le bassin

Le collège de Roquemaure est le seul établissement « pilote » du Gard a participé à l'expérience ENT. En salle multimédia du CDI, nous avons exploré l'ENT du collège de Roquemaure qui n'est encore qu'une coquille vide mais qui nous a permis de visualiser les possibilités du dispositif.

Nous n'avons pas eu le plaisir d'échanger nos biblio coups de cœur avec nos vives voix (mais échanges de bons procédés papier ou de mail).

*Nous n'avons pas abordé ce point à l'ordre du jour, partie remise je l'espère...*

➤ *CDI médiateur culturel (cf. Inter CDI n° 226) : comment accueillir des expositions, comment proposer des pratiques artistiques, culturelles, instructives ... « pour rompre le quotidien ».*

Amélie Martel